# COMMUNIQUE DE PRESSE

Brétignolles-sur-Mer, le 14 février 2013

## La Vigie s’indigne après la présentation du SCOT du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

La Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a préparé un projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). Le projet de SCOT a été présenté à la population au cours d’une réunion publique le 13 février à L’Aiguillon-sur-Vie.

L’association **La Vigie** s’indigne de contre-vérités qui ont été affirmées lors de cette réunion. En effet, une carte prévisionnelle des coupures d’urbanisme a été montrée, ainsi que la liste de ces coupures d’urbanisme. Or la coupure d’urbanisme entre Brétignolles-sur-mer et Brem-sur-Mer n’y figure pas.

Nicolas Ducos, Président de La Vigie, a posé une question sur le devenir de la coupure d’urbanisme entre Brétignolles-sur-mer et Brem-sur-Mer: « *Je n’ai pas vu de coupure d’urbanisme sur la commune de Brétignolles, sur la zone du Marais Girard et de la Normandelière […] j’ai l’impression que, comme par hasard, vous êtes en train de gommer une coupure d’urbanisme […]là où vous êtes en train de parler d’un projet de port qui est par ailleurs déjà abandonné … »*

La réponse du Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a été le déni de l’existence de la coupure d’urbanisme : « ***Monsieur Ducos, contrairement à ce que vous déclarez, il n’y a jamais eu de coupure d’urbanisme dans la zone que vous évoquez !*** »

Or le SCOT doit être compatible avec le POS préexistant. Les coupures d’urbanisme existant au POS doivent être reconduites dans le SCOT.

La Vigie rappelle un des arguments de l’avis défavorable à l’enquête publique de 2011 sur la mise en compatibilité du POS avec le projet de port : « ***A l’intérieur du périmètre du projet, une coupure d’urbanisation est organisée avec la création d’une vaste zone naturelle et paysagère protégée.****»* (site Internet : [www.la-vigie.org](http://www.la-vigie.org) / page : Enquête Publique, mise en compatibilité du POS, Conclusions, page 4).

En effet, selon le POS de 1998 de la commune de Brétignolles-sur-Mer, page 63 §7.4.5, en respect de la loi Littoral : « ***Le Plan d’Occupation des Sols prévoit une coupure d’urbanisation entre le sud du bourg et la limite communale avec Brem-sur-Mer.*** *Cette coupure d’urbanisation est d’autant plus présente dans le paysage que la RD38, voie très fréquentée, permet de la traverser du sud au nord en offrant de nombreux points de vue, permettant d’associer l’océan et l’espace agricole qui prolonge les aménagements littoraux de la Normandelière.* ***Cette coupure est d’intérêt puisqu’à l’échelle du littoral départemental, les sites permettant une covisibilité directe avec la mer ne sont plus très nombreux.***

***La prise en compte de cette coupure d’urbanisation est un facteur limitant paysager à l’extension de l’urbanisation vers le sud. Le maintien de cette coupure doit conduire à privilégier un développement de l’urbanisation en profondeur.****»*

\* \* \*

L’association **La Vigie**, Association de Veille Citoyenne et Ecologique de Brétignolles sur Mer, régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée le 10 avril 2003.

L’association **La Vigie** compte aujourd’hui plus de 1200 adhérents et elle a organisé, depuis l'été 2003, une pétition qui a recueilli plus de 5000 signatures de Brétignollais et de vacanciers.

L'Association **La Vigie** a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité écologique, les sites, les paysages et le cadre de vie, le patrimoine culturel et historique, de lutter contre les pollutions et les nuisances, et de manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement. Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

Contacts :

Président : Nicolas Ducos - 06.85.63.52.76

[www.la-vigie.org](http://www.la-vigie.org) e mail : [nonauportabretignolles@wanadoo.fr](mailto:nonauportabretignolles@wanadoo.fr)

En pages suivantes : la coupure d’urbanisme au POS de Brétignolles-sur-Mer montrant les covisibilités entre la RD38 et la mer

Bande son de la question de Nicolas Ducos et de la réponse sur : <http://www.la-vigie.org/Presse/Scot_coupureurban.mp3> (durée : 3 minutes, le son s’améliore au bout de 30 secondes)

PJ : 4

* fichier : POS 98 coupure d’urbanisme.pdf
* illustration : fichier : POS98\_Sensibilité visuelle.pdf
* illustration : fichier: POS98\_contraintes.pdf
* liste des coupures d‘urbanisme : fichier : SCoT\_CoupureUrban\_StGilles\_PPA\_05.02.2013.pdf